L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR J. BATON, DELAUP & Cº.

NOUVELLE-ORLEANS :

MARDI (MATIN), 10 AOUT 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 10 aout.

Le brick *Attakapas*, capt. Emery, est arrivé dans le port samedi dans la nuit, venant de la Havane, dont il apporte des journaux du 23 juillet, et des lettres du 30, jour de son départ ; ces journaux ni ces lettres n'annoncent aucune nouvelle intéressante. Néanmoins, un passager venu sur ce navire, et qu'on dit être un homme digne de foi, parle d'un fait assez important et qui mériterait d'être éclairci : il rapporte que la veille du départ de l'*Attakapas*, il est arrivé à la Havane un navire de Barcelone, en 38 jours du Détroit de Gibraltar, et qu'ayant conversé avec le capitaine et les passagers de ce navire on l'a informé que le 15 juin l'armée française avait opéré son débarquement sur la côte, à quelques lieues d'Alger ; et que passant près de ce port, le dit navire entendit une forte canonnade qui dura pendant plus de cinq heures, dont on n'a pu connaître les résultats, le navire ne s'étant pas arrêté.

Nous donnons cette nouvelle telle que nous la recevons ; nous ne sanctionnons en aucune manière en garantir la vérité.

—Le dernier courrier du nord ne nous fournit aucune nouvelle d'Europe.

Plusieurs journaux de New York, des dernières dates, disent avoir reçu, par le navire *Virginia*, cap. Collins, des papiers de Véra-Cruz jusqu'au 21 juin ; et presque tous d'après ces papiers parlent de l'échec qu'a essuyé l'armée fédérale sous les ordres de Bravo, près de la ville d'Acapulco ; plusieurs affirment, sur la foi de rapports verbaux, que dans cette même affaire, le gén. Bravo et le col. Barbabosa (qu'ils appellent *Bartalosso*, *Bartubosso*, *Borbabosa*, &c.) sont tombés au pouvoir des partisans du président. Jusque là, il n'y a rien que de bien, sauf l'orthographe des noms propres ; nous prendrons la liberté d'engager quelques uns de nos confrères du Nord à y avoir un peu plus d'égards, surtout quand ils n'ont qu'à copier.

Mais ce dit nous ne saurions approuver, c'est d'abuser du nom d'un journal connu pour répandre et accréditer avec fausseté, ou, ce qui revient presqu'au même, une nouvelle qui n'a d'autre fondement que les rapports de quelques voyageurs bavards ou mal informés. Une feuille de New-York, que pour le moment nous ne jugeons pas à propos de désigner d'une manière plus precise, car sans avoir ....."Les debors plétoriques un zèle officieux", nous avons quelque peu de charité chrétienne ; une feuille de New York s'exprime ainsi : "Le *Courier (de Vera-Cruz)* du 21 (*Juin*) dit : " Par la malle d'aujourd'hui, " nous apprenons que l'armée du gouver- " nement a éprouvé un revers près d'Aca- " pulco, par la prise du gén. Bravo et du " col. Barbabosa, tombés au pouvoir des " troupes commandées par Guerrero et " Minez."

Vous vous imaginez sans doute, lecteur bénévole, que cet article, que nous nous efforçons ici de rendre mot à mot français, a été traduit littéralement de l'espagnol du *Courier* ? Que vous êtes loin de compte ! nous l'avons maintenant sous les yeux, et nous pouvons vous assurer qu'il ne dit pas seulement un mot de tout cela. Vous persistez, et vous dites qu'alors cela ne peut provenir que d'une erreur dans la date de la feuille citée. Point : notre confrère du nord prétend avoir des journaux jusqu'au 23 juin eh ! bien nous avons eu la patience (car le fait en valait la peine) de parcourir toute la liasse de juin jusqu'à cette date, et nous n'y avons pas plus trouvé l'article que dans la feuille du 21 ; d'aucun détail, même, d'aucune relation contenus dans les Nos. du *Courier* on ne peut inférer que Bravo et le col. Barbabosa aient été faits prisonniers dans l'affaire qui a eu lieu près d'Acapulco, et où en effet ils ont été battus. Quelle a donc pu être l'intention de l'éditeur en question, en se rendant coupable d'une telle supercherie ? Si c'est pour montrer sous un jour avantageux les braves défenseurs du président Guerrero, nous l'avertissons que son zèle l'a emporté au delà du but ; de pareils moyens ne servent qu'à nuire à une bonne cause ; et le *héros du sud* est assez fort de la justice et de l'excellence de la sienne pour qu'on ne doute pas de son succès, sa vaillante épée l'a assez de fois couvert de gloire pour qu'il ne soit pas besoin de lui prêter des succès imaginaires. Ayons un peu de patience, et au Mexique comme ailleurs la vérité triomphera ; l'hypocrisie de quelques traitres sera démasquée et punie ; l'autel de la liberté se relèvera de ses ruines plus radieux ; et l'élu du peuple, le vétéran couvert de tant d'honorables cicatrices, celui qui n'a JAMAIS forfait à l'honneur, GUERRERO reviendra s'asseoir dans le fauteuil présidentiel, pour accomplir les généreux projets que, dans l'effusion de son âme patriotique, il forma pour le bonheur et la prospérité de son pays.

En relevant, peut être un peu longuement, cette assertion erronnée nous ne sommes mus par aucun autre sentiment que l'amour de la vérité ; nous souhaiterions que le journal qui nous occupe, qui jouit d'ailleurs d'une considération méritée, y attachât assez de prix pour ne pas chercher de nouveaux succès aux dépens de cette même vérité. Nous ne terminerons pas sans reconnaître avec plaisir qu'on ne peut adresser le même reproche au *Courier des E. U.*, dont toutes les informations sont de la plus grande exactitude.

EXTERIEUR.

ETATS-UNIS MEXICAINS.

Mexico, 14 juillet.

Le conseil de guerre a condamné au dernier supplice le colonel Victoria, et la cause est entre les mains de l'assesseur de la commandance.

—M. *N.* Velasco, officier du 2ème. régiment de cavalerie, et un dragon du même corps, ont eu le malheur de tomber au pouvoir d'Alvarez, ayant été surpris seuls par un parti de ses gens ; sans une ombre de procédure légale il les a fait fusiller.

—Le directeur de l'imprimerie *de la Aguila* a été condamné à six ans de prison, comme responsable de la brochure intitulée : "*El fenix de la defensa &c.*" et n'ayant pu payer l'amende de $500, à laquelle la loi soumet les infracteurs des formalités prescrites, son imprimerie a été séquestrée. (☞On voit que le ministère de ce bon monsieur Bustamante a quelque traits de ressemblance avec le ministre Polignac : la liberté de la presse l'offusque.)

(Registro Oficial.)

—Nous ne pouvons qu'applaudir cette fois à la circonspection et à l'énergie dont l'exécutif a fait preuve, à propos des instances réitérées qui lui ont été faites pour le décider à intervenir en faveur du coupable Francisco Fernandez Victoria, c'est à-dire à empiéter sur le pouvoir judiciaire en suspendant l'action des tribunaux. Cette conduite lui fera toujours honneur, et lui affermira la considération et l'estime du peuple, qui est la victime sacrifiée à cette clémence qui laisse aux criminels la faculté de commettre de nouveaux crimes. Au contraire, la chambre des députés, qui a admis hier avec tant de chaleur la proposition de M. Quintana Roo, que nous insérons ci après, nous paraît avoir excédé ses pouvoirs, et, sous différents rapports, elle a empiété sur le pouvoir exécutif en admettant qu'un tel projet pouvait avoir le caractère de loi ou de decret. Il est spécialement défendu par la constitution, que dans une session extraordinaire on s'occupe d'autres affaires que celles pour lesquelles elle a été convoquée. Quoique admise par 43 membres contre 19, cette proposition n'a pu obtenir la dispensation des règles, qui a été demandée. Après la séance, plusieurs membres des deux chambres ont dressé et signé une pétition au gouvernement, dans le même but ; ils se sont occupés eux mêmes de recueillir d'autres signatures, et le député s'est adressé au commandant général, qui s'y est refusé ; les autres officiers de différentes classes de la garnison en ont fait autant excepté Mr. Gl Castro.

Nous ne demandons ni ne désirons la mort de personne, mais nous pressons et nous conjurons toutes les autorités de la république, d'observer et de remplir fidellement la constitution et les lois, uniques garanties de la tranquillité publique, et sur lesquelles seules peut compter l'homme en société.

Propositions de MM. les députés Quintana Roo et Ortiz Diaz, lues dans la séance secrète du 12.

1°. Le gouvernement, dans les termes qui lui conviendront, fera une proposition tendant à la commutation de la peine capitale prononcée contre le coupable Francisco Victoria.

2°. En cas qu'il ait des raisons de ne pas faire cette proposition, il les exposera au congrès.

3°. En attendant la solution de ce point, l'ordre sera expedié de surseoir à l'exécution de la dite sentence.

(Sol)

Mexico, 12 juillet.

Par une personne digne de foi, par son jugement et sa véracité, nous savons que le sud est fort tranquille et qu'on peut y voyager sans danger, parceque les *petites bandes* (garillas) *de voleurs* qui parcouraient les chemins, ont disparu et se sont retirées dans les maisons, où elles vivent dans la terreur. Alvarez seul a 600 hommes à la Cuesta del-Peregrino, qui n'échapperont pas aux forces qui se dirigent sur eux. L'homme des 449 batailles, plus celles de l'Acordada et d'Ayacapixtla erre seul de village en village, mais loin des dangers de cette guerre qu'il a provoquée. Tôt ou tard il tombera dans le piège, et si les habitants de Costa-Chica l'attrapent ....son excellence passera un mauvais quart d'heure.

(☞Comment un Mexicain peut il se dégrader, s'avilir jusqu'à former de pareils souhaits contre le Gén Guerrero, celui qui, de tous les Mexicains, a le plus fait pour l'indépendance et la liberté de son pays. Quel horrible langage ! il est bien digne de ce journal qui disait que *le seul moyen de ne pas exaspérer le peuple, était de faire tomber les têtes des amis du président!* Un échappé des bagnes dirait il mieux ? Que le nom du journal *El Gladiador* soit à jamais couvert de honte et d'ignominie ! Voici un autre échantillon de la même main ; mais ici l'éditeur fait le paillasse pour amuser son auditoire :)

Mexico, 14 juillet.

Nous apprenons par des lettres particulières, que Vives prendra le commandement de l'expédition espagnole qui se prépare contre cette république ; à cet effet, ce général a envoyé plusieurs agents dans l'Yucatan et le sud du Mexique, pour séduire les dissidents et leur donner des secours pour pouvoir soutenir la guerre contre la saine partie de la nation ; en divisant ainsi l'attention du gouvernement, ils pourront s'emparer facilement des principaux ports de nos côtes et s'avancer sans obstacle dans l'intérieur. Telle est la cause qui fait soutenir la guerre dans le sud ; Vives offre aux chefs factieux des emplois et des décorations, qu'il leur distribuera après la nouvelle conquête. On dit que Guerrero sera capitaine-général, chargé de croix et d'honneurs ; et que Zavala sera duc de l'état de Mexico, &c. &c. Tous les principaux factieux obtiendraient des titres de première noblesse. *(Gladiador.)*

ANGLETERRE.

Une lettre de Madrid du 20 mai, dit :— " Le gouvernement espagnol a changé son plan à l'égard de l'expédition contre le Mexique. Voici ce que disent à ce sujet des personnes bien informées. Environ 4000 hommes de bonnes troupes seront embarquées dans les différents ports de la Péninsule ; leur point de ralliement sera aux Canaries, où il se trouve déjà 2000 hommes. Ces troupes partiront de là pour la Havane, et se joindront à 8,000 hommes de troupes qu'on y choisira. Ces 14,000 hommes formeront l'armée d'expédition, dont le commandement en chef sera confié au marquis de las Amarillas, un des plus anciens et excellents généraux au service espagnol."

(Gazette de Londres.)

FEUILLETON.

CONSEILS HYGIENIQUES A UN AMATEUR PARTANT POUR ALGER.

Avez-vous vu cette carricature représentant l'amateur partant pour Alger ? Avez vous avisé sa vaste robe de chambre, son chapeau à large bords, son énorme parasol, puis ses pistolets et son sabre pendus à son cou, son sac de nuit dans ses mains, ses provisions de bouche au bras, son fusil appuyé sur l'épaule ; et que sais-je encore ?

Eh bien ! voici le complément de son attirail de voyage ; voici quelques conseils que je vais lui donner, moi, Figaro, barbier de profession, et quelque peu médecin par dessus le marché, comme sont tous mes confrères de l'Andalousie ; que l'amateur décidé à aller faire un voyage d'agrément, une petite promenade militaire en Afrique, m'écoute ; ces avis peuvent lui être utiles.

D'abord, sa santé est un bien précieux qu'il fera bien de conserver de son mieux. Il aussi bien que la chose lui sera possible ; aussi, mon amateur se lavera le visage deux fois par jour, cela lui rafraîchira le teint : il ne faut pas qu'en soldat de 1830 soit noir et hâlé comme un vieux grenadier de l'armée d'Egypte ; que diraient les belles d'Alger, si, au lieu de jolis blondins, elles voyaient des conquérans brûlés par le soleil ? autant elles aimeraient rester sous la puissance de leurs maris basanés.

Mon amateur se baignera, ou avant le lever ou après le coucher du soleil, mais jamais il ne devra se baigner au moment de la grande chaleur du jour, bien que les orientaux choisissent cette heure pour prendre leurs bains. Il évitera de se baigner dans les mares et dans la mer, parceque ces bains déterminent des éruptions à la peau. Ces ébullitions et ces bains rapprochent du reste mon amateur de la région musulmane, et préviendront l'Arabe en sa faveur. (Style de la proclamation.)

Il faudra que mon amateur boive peu de liqueurs fortes, peu de vin. C'est presque dire qu'il lui faudra mourir de soif, ou bien suivre un régime de malade, ayant bien soin de tremper son vin, et d'étendre son eau-de vie dans de l'eau, s'il en trouve.

Si les Maures laissent quelques fruits sur les arbres, ce qui est fort douteux, qu'il se garde bien d'y toucher, et surtout qu'il regarde avec horreur et comme un poison violent les figues et les abricots. Verts ou mûrs, ces fruits pourraient lui donner la fièvre : un fruit est considéré comme un don du ciel sur les côtes brûlantes de l'Afrique ; mais qu'il résiste à la tentation. Comment conquérir Alger avec une armée attaquée de la dyssenterie ?

Mon amateur, s'il a dans son panier de provision de la viande salée, prendra bien garde de ne pas la manger sans l'avoir fait désaler pendant quelques heures. Il faut espérer que les Bédouins seront assez aimables pour lui donner le tems de faire tranquillement sa cuisine avec les ustensiles qu'il emporte.

Qu'il ne s'avise pas de rester découvert la nuit ; mais qu'il conserve son bonnet de police pour dormir, qu'il s'enveloppe les oreilles et les yeux, car il pourrait, s'il ne suivait pas ce précepte, prendre quelque bon rhume de cerveau.

Enfin, c'est le dernier avis que je lui donne, si, pressé par la soif, il était, pendant une marche forcée, au milieu d'une campagne brûlante, pris de l'insurmontable désir de boire quelques gouttes d'eau, et s'il trouvait une mare, qu'il ne boive de cette eau qu'après l'avoir passée à travers un mouchoir qu'il aura soin de tenir toujours bien propre à cet effet dans son sac : qu'il sache que, sans cette précaution, il pourrait avaler quelques sangsues, cette précaution est recommandée même à nos fournisseurs.

Voilà quels étaient les conseils d'hygiène que je voulais donner à mon amateur, avant qu'il entreprit le voyage d'Afrique. Ces conseils lui seront utiles, j'espère, et il fera cette petite campagne tout aussi agréablement que s'il allait se promener de Paris à Versailles. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pu trouver un moyen de le garantir des balles et des boulets du dey d'Alger. *(Figaro)*

BIGARRURES

DU FIGARO DE PARIS.

—Une médaille doit être offerte à chacun des 221 députés qui ont voté la mémorable adresse du mois de mars 1830. Elle représentera sur la face l'image allégorique de la France s'appuyant sur la Charte, et tenant à la main l'adresse au Roi, avec cet exergue : "16 *mars* 1830.

—Les électeurs se préparent à prouver à l'auteur de la loi du droit d'ainesse qu'il n'est qu'un triste cadet.

—M. d'Haussez persiste à rester au ministère de la marine ; il est là comme un poisson d'eau douce.

—M. Martin, propriétaire de la hyène, est très inquiet de la rentrée de M. Peyronnet au ministère ; il craint pour son établissement l'effet de la concurrence.

—M. le baron Capelle ayant consenti à prendre place au conseil avec M. de Peyronnet, vient d'être condamné aux travaux publics.

—Le budget ne sera pas quitte à bon marché de l'expédition d'Alger ; M. de Bourmont annonce positivement dans sa proclamation qu'on aura affaire à des Arabes.

—M. de Montbel essaye plusieurs ministères comme on essaye plusieurs habits, sans en trouver un à sa taille. Cela nous donne la mesure de l'homme.

—Le jour où l'on enterrera la Charte, M. de Genoude reprendra son commerce de bierre.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés hier.

Goel Pilot Party, St. Thomas, Capitaine.

Arrivé hier.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, de la passe du S. E., ayant mis mer le brick Cygnet et les goelettes Zebra et Zemposaleca—il a amené dans le port les bricks Exertion et Volant et la goelette Andrew Jackson. Le 8, à 11 heures du matin, il n'y avait rien de nouveau en dehors ni en rivière.

Brick Exertion, Chandler, de la Havane, avec du café et des fruits.

Brick Volant, venant de la Balise, kpt.

Goel. Andrew Jackson, Vigne, de Baracas.

Bateau de remorque Atlas, Wells, des passes, avec le brick Attakapas. Rien de nouveau en dehors.

Bateau à vapeur Coeur, Cain, du Red River, avec 6 bls sucre à Hays & Durel ; des paquets à divers consignataires ; 71 passagers.

Brick Attakapas, Emery de la Havane, à J W Zacharie et Co ; avec 25 caisses sucre blanc, 30 bls confitures, café, jus de citron et des fruits à Lobre, Grahert & Co.

Tirage de la Loterie des MACHETTOOKES,

14ème. Classe,

Qui a eu lieu Samedi dernier à la Bourse

7 | 28 | 25 | 10

10 Aout. J. B. FAGET, *Directeur.*

A VENDRE par les soussignés :—Vin rouge de Médoc, très bonne qualité, en barriques ;—do. do. en caisses de 12 bouteilles ; Liqueurs aux larmes du *Général Foy*, en caisse ; Bretagnes françaises.

10 Aout—3 J. B. LABATUT.

Le soussigné offre ses services aux personnes qui désireraient apprendre la TENUE DES LIVRES, par parties simple ou double, en français ou en anglais. Il y joindra l'étude des calculs arithmétiques et la manière d'établir tout les comptes et bordereaux usités dans le commerce, les banques, chambres d'assurances, &c.

Il ne négligera rien pour mettre ses élèves à même de devenir de bons comptables.

Il se chargera de mettre à jour les livres arriérés, de faire les balances, et ouvrir de nouveaux jeux de livres.

Il donnera des leçons particulières de Français, Arithmétique raisonnée, Ecriture et Géographie.

Il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui accordera, et se transportera chez les personnes qui le désireront.

S'adresser rue St. Louis, No. 116, entre Bourbon et Dauphine, vis-à vis Mr. E. Bertus.

10 Aout—6 P. A. AUBERT.

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu sieur *Joseph Gauthier*, de son vivant marchand quincailler, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place-d'Armes, sont priées de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter des poursuites, ce qu'elles doivent à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Freyd, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire, ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement ; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession sont priées de faire connaître le montant de leur compte, ou leur titre de créance, afin de bien exécuter testamentaire, chez *Benoit Pignon*, avocat, son conseil, à son bureau, ou l'étude de Carlile Pollock, notaire public, ou chez lui rue Bourbon, No. 38, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. 10 Aout—3,1ps

AVIS—*ELISABETH JOLY* s'étant rendue adjudicataire du fond de magasin de Quincaillerie de feu *Joseph Gauthier*, situé rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, a formé une société avec le sieur *Etienne Radigois*, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELIZABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les soussignés informent leurs amis et toutes les personnes qui avaient l'habitude de se servir dans le dit magasins, que s'ils continuent de leur accorder la même confiance, ils seront toujours servis d'une manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés, que lorsque le dit magasin appartenait au dit sieur Gauthier.

ETIENNE RADIGOIS,
ELIZABETH JOLY.

10 Aout—3ps.

A 18—Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu *C. F. J. Bellanger-Desbois-lets*, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement entre ses mains. P. BOUSSI,

Encoignure des rues de l'hopital et des Remparts.

10 Aout—3,1t3j.

Banlieue Supérieure.

IL a été conduit aux épaves, un CHEVAL sans étampe, poil et crin rouges, courte queue, étoile pesante sur le front. Ce cheval sera remis à qui en prouvera la propriété et payera les frais du présent avis et de nourriture—Ce cheval faute d'être reclamé, sera vendu le samedi, 21 du courant, par P. A. Guillotte, au lieu et heure accoutumés pour la vente.

10 Aout—7 HOUEIX, Voyer.

F. MAUREAS,

Artiste Vetérinaire de l'école d'Alfort.

AYANT déjà exercé dans cette ville, et ayant eu avantageusement de plusieurs habitans, a l'honneur de prévenir ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une écurie où il recevra les chevaux malades, et ne négligera rien pour leur prompte guérison, à des prix très modérés.

Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitans éloignés de la ville, et leur indiquera la manière de s'en servir.

Il possède également un bon spécifique pour les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, vis-à vis Mr. G. Préval. 10 Aout—30

MILLE livres de vieux Cuivre à vendre. S'adresser à

24 Juillet FORESTIER.

YELLOW PINE boards for sale—17,000 feet landing from Schooner Elisabeth on the Basin, apply to

June 23 J. T. BAUDUC.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 12 du courant, il sera vendu en magasin, rue Bourbon, entre Conti et St. Louis, à 4 heures de l'après midi,

125 barriques Vin de Marseille,
10 do. do. blanc Muscat,
1500 Caisses de marbre. 10 Aout.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 13 du courant, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, 8 Surons Indigo, importés et avariés à bord du bateau Eutelise, capitaine de Valmant, venant de Tabasco. 10 aout.

PAR F. DUTILLET.

LA continuation de la vente des terrains du Faubourg Montreuil, aura lieu à la Bourse le 12 Août prochain. 17 juillet—8

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. L. Boismare contre *F. Pascal.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. *J. Bermudez*, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 19 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sous le Principal, une *Quantité de Commestibles*, saisie dans l'affaire ci dessus. L. DAUNOY,
10 Aout. *Marshal.*

Dr. Cochran contre S. H. Thomson.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le mardi 17 d'août à 5 heures, sur les lieux, au Bassin Carondelet, un lot de Briques s'élevant à 10 milliers plus ou moins ; saisi dans l'affaire ci-dessus.

7 aout. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle Orléans, à la plainte de Gray et Durrive vs. le Bateau à Vapeur *Plaquemine*—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants.

31 juillet. L. DAUNOY, M[illegible]

MAMARINO. FRAIS reçu [illegible] vendre par

24 Juin. No[illegible]

AVIS—Ont été arrêté[illegible]ville et conduits à Pécu[illegible], dans la nuit pendant laquelle a éclaté l'incendie de la prairie de Mr. L. Préval.

Trois Chevaux.

UN cheval isabelle, crins noirs, deux pieds de derrière blancs, étoile blanche au front. Un cheval noir, estropié du pied de derrière hors-montoir.

Un cheval alezan, deux pieds de derrière blancs, étoile blanche au front, marqué V O sur la cuisse du côté du montoir.

Ces chevaux ont été arrêtés étant en possession de nègres qui ont abandonné quelques paquets de linge et d'habillemens pour homme, femme et enfans. Ces objets sont au bureau du Maire, où le propriétaire peut les réclamer.

Le propriétaire des chevaux est également invité de venir les réclamer, en payant les frais, autrement ils seront vendus à l'encan, par P. A. Guillotte, le samedi, 21 courant, à midi, pour compte de qui il appartiendra.

F. BUISSON,
7 Aout—3,1ps. *Rue Levy 1e.*

IL a été conduit aux épaves de la paroisse Jefferson et déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton, les animaux suivans :

UN CHEVAL ROUGE, ayant les quatre pieds et le front blanc, marqué H. W. sur la cuisse du montoir et autres marques illisibles.

UNE VACHE chataigne ayant le ventre et le dos blanc, les oreilles fendues, et les bouts coupés. Si d'ici au 24 Août prochain les dits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le même jour, sur l'habitation susdite, par le soussigné. EDOUARD GUILLOTTE,
5 aout—9 Syndic du 3ème district.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti murron de chez le soussigné le 2 du courant, le mulâtre créole nommé DELPHIN, âgé de vingt-trois ans, ébéniste, d'un teint jaune pâle, taille de 5 pieds environ. Le dit esclave ayant apporté avec lui douze chemises fines, autant de pantalons blancs et une lévite noire, appartenant à son maître, on pense qu'il sera bien habillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le livrera à son maître ou le fera loger dans une des prisons de l'Etat.

☞Les Capitaines de navires, [illegible] à vapeur, et autres, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

4 aout —3 FRANCOIS A. AVART.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 50 le baril, d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de Lundi,) cinquante onces de pain pour un escalin.

7 aout D. PRIEUR, maire

AVIS—Les soussignés offrent à vendre, dans leur magasin d'encoignure, rue St. Pierre et Chartres, en débarquement du navire Bingham, venant de Bordeaux, les articles suivans :

Saucissons de Lyon très frais et de bonne qualité ; Fromage de Gruyère, d'une pâte fort grasse ; Anisette surfine de Bordeaux ; Liqueurs fines assorties.

7 Aout-3 GLAPIER & MICOUD.

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans.

Longcope & Loomis, et Charles S. Longcope et Wm. D. Loomis contre *leurs créanciers.*

LA cession des propriétés des pétitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Longcope & Loomis, de C. S. Longcope et Wm. D. Loomis, ait lieu en l'office de G. R. Stringer, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délibérer sur la situation de leurs affaires, et qu'en même tems toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé Ja. MOT, Juge.

Je certifie ce que dessus.

7 aout—14 S. BLOSSMAN, dép. greff.

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que BOTTINES & SOULIERS PFUNELLES pour dames au genre français ; aussi : un assortiment de BRODEQUINS, SOULIERS et ESCARPINS pour hommes.

3 aout J. C. ARRAIZA & CO.